République française - Département du Tarn

Extrait des délibérations du conseil municipal de la Commune de Saint Lieux les Lavaur

Nombre de membres	Séance du mercredi 25 octobre 2023
Membres en exercice : 15	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq octobre à 20 heures 30
Présents: 11 Votants: 13 Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0 Date de la convocation: 19 octobre 2023	le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire. Présents: Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Nathalie CAUWET, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Madame Marjorie DABERT, Monsieur Xavier BOULARD, Monsieur Francis BACCHIN
	Représentés: Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Benoît COLAS, Madame Adeline MOULIS par Monsieur Xavier BOULARD
	Excusé: Monsieur Frédéric DIAZ Absente: Madame Pascale GOMBAULT Secrétaire de séance: Monsieur Franck BRETEAU
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 30/10/2023 et publication le 30/10/2023	

Délibération n° DE_47_2023

Objet:

Commission communale "information et communication" - modification desa composition

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a validé la constitution de la commission « information et communication » par délibération n° DE-27-2020 du 17 juin 2020, et a approuvé sa composition par délibération n° DE-39-2020 du 17 juin 2020.

Cette commission est composée de six élus de la liste « bien vivre ensemble à Saint-Lieux-lès-Lavaur » et un élu de la liste « l'avenir léoncien » et deux membres consultants. Le Maire est président de droit.

Suite au décès de Mme Christine DE MEYER, adjointe au Maire et membre de la commission, et à la démission de Mme Jennifer ANTOINE, conseillère municipale, il convient de remplacer les postes maintenant vacants.

Mme Sylvie RAYSSEGUIER et Mme Adeline MOULIS proposent leur candidature.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu l'article L 2121-22 du CGCT;
- Vu les délibérations n° n° DE-27-2020 du 17 juin 2020 et DE-39-2020 du 17 juin 2020 ;
- Entendu l'exposé de M. le Maire ;
- Considérant les candidatures de Mmes Sylvie RAYSSEGUIER et Adeline MOULIS ;

et après avoir délibéré, par 13 voix pour

Accepte les candidatures de Mmes Sylvie RAYSSEGUIER et Adeline MOULIS.

SOUS PREFECTURE DE CASTRES Date de réception de l'AR: 30/10/2023 081-218102614-20231025-DE_47_2023-DE

- Modifie la composition de la commission municipale « information et communication » comme suit :
 - Président de droit : le Maire
 - Vice-Président : M. Christophe BREST
 - 4 membres du conseil municipal :
 - liste « bien vivre ensemble à Saint-Lieux-lès-Lavaur »
 - M. Benoît COLAS.
 - Mme Marjorie DABERT.
 - M. Pascal FLAHAUT,
 - Mme Sylvie RAYSSEGUIER
 - liste « l'avenir léoncien »
 - Mme Adeline MOULIS
 - Membres consultants:
 - M. Nicole PAGES
 - Mme Sylvie MARTINAZZO
- Habilite M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme, Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire Gilles CORMIGNON